AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C0747
FR0012650166-FS0285

31 mars 2017

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ELECTRO POWER SYSTEMS SA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 31 mars 2017, la société de droit italien Prima Electro S.P.A.[1] (Strada Carignano, 48/2, 10024 Moncalieri (TO), Italie) a déclaré avoir franchi en baisse, le 29 mars 2017, les seuils de 15% du capital et des droits de vote de la société ELCETRO POWER SYSTEMS SA et détenir 1 156 170 actions ELECTRO POWER SYSTEMS SA représentant autant de droits de vote, soit 14,67% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions ELECTRO POWER SYSTEMS SA sur le marché.

[1] Contrôlée par la société Prima Industrie S.P.A., une société cotée à la bourse de Milan.
[2] Sur la base d'un capital composé de 7 881 807 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.